

**M. Hubert Jouot**  
**président de la commission d'enquête publique**

**M. Jean-Marc Demay**  
**membre titulaire**

**M. Jacques Pourailly**  
**membre titulaire**

**ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION  
ENVIRONNEMENTALE ET SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE  
PRESENTEES PAR SAS ABEV RELATIVES AU PROJET DE CONSTRUCTION ET  
D'EXPLOITATION D'UNE UNITE DE METHANISATION SUR LA COMMUNE DE  
LUCAY LE MALE**

**Rapport de l'enquête publique**

La SAS ABEV a le projet de construire et d'exploiter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune Luçay-le-Mâle

Compte tenu de ses caractéristiques, cette installation est soumise à autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Aussi, cette société a déposé une demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation de l'unité de méthanisation et une demande de permis de construire.

Dans le cadre de l'instruction de ces demandes, le Préfet de l'Indre a ouvert une enquête publique ainsi que le prévoit la procédure. Il s'agit d'une enquête unique couvrant la demande d'autorisation environnementale et la demande de permis de construire

**1. Cadre Juridique**

- Code de l'environnement,
- Code de l'urbanisme,
- Arrêté préfectoral du 22 octobre 2021 prescrivant une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale et sur la demande de permis de construire présentées par SAS ABEV relatives au projet de construction et d'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de Luçay-le-Mâle

M 1/6

## 2. Désignation des membres de la commission d'enquête

Par la décision en date du 5 octobre 2021, le Président du Tribunal Administratif de Limoges a désigné une commission d'enquête composée comme suit :

- président : M. Hubert Jouot,
- membres titulaires : M. Jean-Marc Demay et M. Jacques Pourailly.

## 3. Documents constituant le dossier d'enquête publique unique

### 3.1 Demande d'autorisation environnementale

Le dossier relatif à la **demande d'autorisation environnementale** est constitué par les documents suivants dont les désignations sont données ci-après :

- l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2021 prescrivant une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale et sur la demande de permis de construire présentées par SAS ABEV relatives au projet de construction et d'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de Lucay-le-Mâle (**PJ 1**),
- les pièces constitutives du dossier d'enquête :
  - o le dossier de demande d'autorisation environnementale incluant l'étude de dangers,
  - o l'étude d'impact,
  - o les résumés non techniques de l'étude d'impacts et de l'étude de dangers,
- l'avis des services,
- l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Centre Val de Loire,
- la réponse de SAS ABEV à l'avis de la MRAe,
- le registre d'enquête (commun avec la demande de permis de construire)
- l'avis d'enquête publique (commun avec la demande de permis de construire).

### 3.2 Demande de permis de construire

Le dossier relatif à la **demande de permis de construire** est constitué par les documents suivants dont les désignations sont données ci-après :

- demande de permis de construire (CERFA),
- bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire,
- plan de situation, plan de masse toitures et coupe terrain,
- notice descriptive du projet,
- plan façades,
- insertion et photographie de l'existant dans l'environnement proche,
- insertion et photographie de l'existant dans le paysage lointain,
- attestation de conformité du projet d'installation d'assainissement non collectif,
- formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique,
- l'étude d'impact,
- l'avis des services.
- le registre d'enquête (commun avec la demande d'autorisation environnementale)
- l'avis d'enquête publique (commun avec la demande d'autorisation environnementale)

La composition détaillée des pièces constitutives du dossier de l'enquête publique unique et la liste des « avis des services » sont données en pièces jointe (**PJ2**).

#### **4. Préparation de l'enquête et information de la commission d'enquête**

Le jeudi 14 octobre 2021, la commission d'enquête a rencontré la représentante du bureau environnement de la préfecture de l'Indre à la préfecture afin d'examiner le cadre général du déroulement de l'enquête.

Un exemplaire du dossier de la demande d'autorisation a alors été remis à chacun des membres de la commission, ainsi que sa version numérique.

A l'issue de cette réunion, la commission s'est réunie afin de s'organiser et de préparer l'enquête

Le vendredi 12 novembre matin, la commission d'enquête a rencontré à Luçay-le-Mâle au siège de la société ABEV, le demandeur. Elle a ensuite visité le site prévu pour implanter le projet.

Le lundi 15 novembre, avant l'ouverture de l'enquête, le président a paraphé à la mairie, le registre de l'enquête et les pièces constitutives du dossier.

#### **5. Publicité de l'enquête**

Les publications légales ont été effectuées dans deux journaux locaux (**PJ 3**) diffusés dans l'Indre :

- la « Nouvelle République du Centre Ouest », les 29 octobre et 19 novembre 2021,
- l' « Aurore Paysanne », les 29 octobre et 19 novembre 2021.

L'avis de l'enquête a été affiché à la mairie de Luçay-le-Mâle et dans les mairies Veuil, Langé et Vicq sur Nahon incluses dans le périmètre d'affichage, pendant toute la durée de l'enquête. Il a été affiché dans sa forme réglementaire à proximité des lieux prévus pour la réalisation du projet.

Il a été publié sur le site internet des services de l'Etat dans l'Indre.

#### **6. Déroulement de l'enquête**

##### 6.1 Organisation de l'enquête

L'enquête publique s'est déroulée du lundi 15 novembre 2021 au vendredi 17 décembre 2021 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

La totalité des pièces constitutives du dossier dont la liste est donnée au paragraphe précédent, a été consultable :

- à la mairie Luçay-le-Mâle en version papier,
- au format numérique sur un poste informatique mis à la disposition du public,
- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Indre.

Il a pu être consulté par le public aux heures d'ouvertures de la mairie pendant toute la durée de l'enquête et lors des permanences assurées par les membres de la commission d'enquête.

Un registre dématérialisé a été mis en place et ouvert pendant la durée de l'enquête.

L'affichage de l'avis d'enquête a été vérifié à la mairie lors des permanences des membres de la commission d'enquête et sur les lieux prévus pour la réalisation du projet le samedi 27 novembre, à l'issue de la permanence.

Les permanences fixées ont été assurées par les commissaires enquêteurs dans les conditions de l'arrêté pris par le préfet de l'Indre :

- lundi 15 novembre de 9h à 12h,
- samedi 27 novembre de 9h à 12h,
- vendredi 3 décembre de 14h à 17h,
- jeudi 9 décembre de 9h à 12h,
- vendredi 17 décembre de 14h00 à 17h00.

En raison de la situation sanitaire, le port du masque et la distanciation ont été de rigueur.

## 6.2 Déroulement

Aucun événement marquant n'est intervenu pendant l'enquête. Le dossier de l'enquête déposé à la mairie de Luçay-le-Mâle a été principalement consulté par des habitants riverains du site du projet.

## 6.3 Réunion de la commission d'enquête

La commission a mis à profit les permanences et les rencontres avec la société ABEV pour se réunir :

- les 3 et 17 décembre, à l'issue de la permanence,
- le 23 décembre, après la remise du procès-verbal des observations du public,
- le 13 janvier, avant la rencontre avec la société ABEV pour la remise du mémoire en réponse,
- le 19 janvier, à la préfecture de l'Indre.

## 7 **Personnalités rencontrées**

La commission d'enquête a rencontré le maire de Luçay-le-Mâle, M. Taillandier, au début de l'enquête, puis à l'issue de plusieurs permanences.

Le lundi 20 décembre matin, la commission d'enquête a rencontré à Valençay, Mme Annick Brossier, présidente de la communauté de communes Ecueillé-Valençay, et à Vicq sur Nahon, M. Jean-Charles Guillet, maire de Vicq sur Nahon.

## 8 **Avis des conseils municipaux et du conseil communautaire**

### 8.1 Les conseils municipaux

L'avis, favorable, des conseils municipaux des communes concernées par le rayon d'affichage, est donné dans le tableau ci-après.

### Délibération des communes concernées

Communes	Avis		Observations
	favorable	défavorable	
Luçay-le-Mâle	x		pour : 15
Langé	x		pour : 7 ; contre : 0 ; abstention : 1
Veuil			
Vicq sur Nahon	x		pour : 4 ; contre : 3 ; abstention : 6

#### 8.2 Le conseil communautaire

La communauté de communes d'Ecueillé-Valençay a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de création et d'exploitation de l'unité de méthanisation.

#### 9 Procès-verbal de synthèse des observations du public et transmission du rapport de l'enquête et des conclusions de la commission

Le jeudi 23 décembre 2021, le président de la commission accompagné des deux autres membres de la commission, a remis au représentant de la SAS ABEV le procès-verbal de synthèse des observations du public (PJ 4).

Par un mail en date du 24 décembre 2021, la SAS ABEV a demandé de prolonger d'une semaine le délai donné dans l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2021 en raison de la fermeture du bureau d'études entre le 23 décembre 2021 et le 3 janvier 2022 (PJ 5).

Par le mail du 28 décembre 2021, la commission d'enquête a fait connaître à la préfecture qu'elle n'avait pas d'objection à ce report (PJ 6), et par une lettre en date du 6 janvier 2022 (PJ 7), elle a demandé un délai supplémentaire de dix jours par rapport au délai de trente jours à la date de clôture de l'enquête.

Par une lettre en date du 17 janvier 2022 (PJ 8) le préfet de l'Indre a émis un avis favorable à la remise le 27 janvier 2022 des documents attendus.

Le jeudi 13 janvier 2022, au siège de l'enquête à la mairie de Luçay le Mâle, le représentant de SAS ABEV a remis à la commission d'enquête son mémoire en réponse. (PJ 9) ; il l'a complété le jeudi 20 janvier 2022 (PJ 10).

#### 10 Observations du public

L'enquête publique a suscité un faible intérêt de la part du public :

- 11 observations ont été portées sur le registre, dont 3 par les mêmes personnes,
- 4 observations ont été inscrites sur le registre dématérialisé,
- 1 courrier a été adressé à la commission d'enquête.

Aucune d'entre elles ne concerne directement la demande relative au permis de construire.

Le registre dématérialisé a été visité à 457 reprises.

Les observations du public sont présentées dans la PJ 11.

Les conclusions et avis de la commission d'enquête faisant suite à l'enquête, sont joints au présent rapport dans deux documents séparés.

A Luçay-le-Mâle, le 27 janvier 2022

M. Jean-Marc Demay  
membre titulaire

M. Jacques Pourailly  
membre titulaire

M. Hubert Jouot  
président de la commission d'enquête publique



**Enquête publique unique sur la demande d'autorisation environnementale et sur la demande de permis de construire présentées par SAS ABEV relatives au projet de construction et d'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de LUCAY-LE-MÂLE**

**Rapport de l'enquête publique**

**Liste des pièces jointes**

- PJ 1 : Arrêté préfectoral du 22 octobre 2021 prescrivant une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale et sur la demande de permis de construire présentées par SAS ABEV relatives au projet de construction et d'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de Luçay-le-Mâle
- PJ 2 : Composition détaillée des pièces constitutives du dossier de l'enquête
- PJ 3 : Publicité de l'enquête dans la presse locale
- PJ 4 Procès-verbal de synthèse des observations du public – lettre du 23 décembre 2021
- PJ 5 Demande de délais supplémentaires pour la remise du procès-verbal de synthèse - mail SAS ABEV du 24 décembre 2021
- PJ 6 Avis de la commission d'enquête sur la demande de report pour la remise du procès-verbal de synthèse – mail du 28 décembre 2021
- PJ 7: Demande de délais supplémentaires pour la remise des conclusions et avis de la commission d'enquête - lettre du 6 janvier 2022
- PJ 8 Lettre du Préfet de l'Indre accordant un délai supplémentaire - lettre du 17 janvier 2022
- PJ 9 Mémoire en réponse du porteur de projet – remis en réunion à Luçay-le-Mâle le 13 janvier 2022
- PJ 10 Complément au mémoire en réponse – mail du 20 janvier 2022
- PJ 11 Observations du public